

## OPERATION D'INVESTISSEMENT

Décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

**Objet** : modalités de publication et d'affichage du plan de financement d'une opération d'investissement bénéficiant de subventions de personnes publiques pendant l'opération et à son issue.

### RECONSTRUCTION DES STATIONS D'EPURATION DES BOUTEILS ET DU SERRE SUR LA COMMUNE DE PUY-SANIERES

Plan de financement :

Ressources	Montant (en € HT)	Taux (%)
Etat (DETR)	74 218 €	18 %
Agence de l'Eau RMC	126 750 €	30 %
Département des Hautes Alpes	84 500 €	20 %
<b>Total des aides publiques</b>	<b>285 468 €</b>	<b>68 %</b>
Commune de Puy-Sanières	58 722 €	14 %
Communauté de Communes Serre-Ponçon	78 310 €	18 %
Autofinancement	<b>137 032 €</b>	<b>32 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>422 500 €</b>	<b>100 %</b>

